



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 09 Décembre 2009

Date de la convocation 25 Novembre 2009	Heure de la séance 17 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes Nébian
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M. SATGER Jean-Noël, M. MONTAGNE Thierry, MME Michèle CAER,  <b>BRIGNAC</b> : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : MME FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. BORE Jacques,  <b>CEYRAS</b> : M. LACROIX Jean-Claude, MME BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M. GARROFE Gilbert, MME GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, MME THIERS Odile,  M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. BARON Bernard, M. DIDELET Serge,  <b>FONTES</b> : M. BRUN Olivier, MME MIRET Christiane,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : MME PUJOL MONNIER Chantal, M. BERNARD Jacques,  <b>MERIFONS</b> : M. VIALA Daniel, M. OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme,  <b>PERET</b> : M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : MME FONT Chantal, M. COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : MME VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M. VIDAL Eric, M. ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M.GARCIA Alain à M. SATGER Jean-Noël,  M. REVEL Claude à M. SEGURA René,  M. MALBEC Sylvain à M. FAVIER Marc,  MME GUERRE Marie-Hélène à M. GARROFE Gilbert,  M. BAISSÉ Robert à M. BRUN Olivier  M. VALENTINI Géraud à MME VALENTINI Martine.</p>		

**Objet : Accueil de Loisirs Intercommunal sans hébergement - Convention de mise à disposition de service entre la Communauté de communes du Clermontais et le CEP D'OR pour la restauration des pôles maternel et primaire de Clermont l'Hérault**

Monsieur BRUN rappelle aux membres du conseil que par délibération en date du 17 Décembre 2009, le conseil communautaire a approuvé une convention d'accueil des pôles maternel et primaire de Clermont l'Hérault avec le L.E.A.P « Le Cep d'Or » afin de régler pour l'année 2009 les conditions d'accès à la restauration dans ses locaux.

Il ajoute que cette convention arrivant à échéance au 31 décembre 2009, il convient de la renouveler aux conditions suivantes :

- La restauration sera assurée par l'ACARLET
- Le coût du repas, service et mise à disposition des locaux compris sera facturé 5.23 euros

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

**APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de service entre la Communauté de communes du Clermontais et le L.E.A.P « Le Cep d'Or » pour la restauration des pôles maternel et primaire de Clermont l'Hérault, tel que présenté

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.